



Renseignement pour les parts d'une maison

Par **Kahnn**, le **06/09/2010** à **23:36**

Voilà je vous expose ma situation : mon père (décédé il y a plus de 10 ans) était marié à ma mère, ils ont eu ma soeur et moi, mais mon pere à eu également une fille d'un précédent mariage.

Je voulais savoir le jour ou ma mère décède est ce que ma demi-soeur aura le même pourcentage de part que ma soeur et moi?

Et est ce que si ma mère décide de vendre la maison ma demi-soeur à son mot à dire ou non?

J'espère solliciter des réponses de votre part, merci d'avance.

Par **fabienne034**, le **07/09/2010** à **09:17**

bonjour,

qui est propriétaire de la maison ?

si les deux parents étaient en indivision,

votre demi sœur aura une demi part par rapport à vous et votre soeur

si votre mère a eu la maison par donation au dernier vivant, elle vend comme elle veut et votre demi sœur n'a rien

pour tout savoir sur les successions:

<http://www.fbls.net/testamentinfo.htm>